

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 03 septembre 2013

Présents :

MMES Nabila BAÏBEN – Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Danielle GAIFFIER – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Germaine TOCHON – Florence VELLARD

MM. Pierre-Louis BESSON – Antoine FATIGA – Louis GAUDIN – Olivier MARMET – Charles MASSONAT – Alain PONCET – Bruno STELLIAN

Absents :

Laurent BARDOU donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Guy FOLLIERET donne pouvoir à Louis GAUDIN
Laurence VINCENDET donne pouvoir à Charlotte MONEL
Laurent DUBOIS
Jean-Paul GAILLARD
Patrick NICOLLET
Laurent TOCHON
Audrenn VAGLIO-PRÊT

Arrivée de Marie-Laure CHEVALLIER à 19h45.

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Nabila BAÏBEN**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. prendre acte des 8 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.
4. prendre connaissance des résultats de l'appel d'offres du restaurant scolaire « La Dorade ». La commission d'appel d'offres s'est réunie le 03/07/2013. Deux candidats ont répondu :
 - Restalliance
 - SHCB

Compte-tenu des critères de choix, le candidat retenu est la société SHCB aux tarifs par repas (goûter compris) de :

- Moins de 6 ans : 3,18 €
- Plus de 6 ans : 3,28 €
- Adulte : 3,45 €.

ORDRE DU JOUR

1. Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019 : présentation par Chambéry métropole Rapporteur : B. BOCHATON

Brigitte Bochaton rappelle que le Conseil communautaire de Chambéry métropole a délibéré le 27 juin dernier pour arrêter le projet de PLH 2014-2019. Comme le prévoit l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, ce projet doit être soumis au conseil municipal de chacune des 24 communes membres dans les deux mois, à compter de sa réception, soit avant le 09 septembre concernant Jacob-Bellecombette. Le Conseil municipal doit délibérer sur les moyens à mettre en place dans le cadre du programme local de l'habitat. A la suite du vote des 24 communes, une nouvelle délibération du Conseil communautaire sera prise au vu des avis exprimés par les communes et par Métropole Savoie, avant transmission au Préfet et au Comité régional de l'habitat.

Le projet du nouveau PLH est présenté par **Florence Vallin-Balas**, Vice-Présidente de Chambéry métropole, en charge du logement à partir d'un PowerPoint de synthèse joint à ce compte-rendu.

Antoine Fatiga prend ensuite la parole pour exposer le point de vue des élus de la Liste Vision Commune : *« Nous sommes satisfaits que ce débat ait lieu en conseil municipal néanmoins se pose la question de savoir comment seront prises en compte les remarques émises.*

Une synthèse aurait été bienvenue, au regard de la présentation du document qui ne rend pas sa lecture et son analyse aisée. Le diaporama présenté en séance en est un début. Dans le PLH, il manque une fiche action territoriale par commune comme cela a été le cas dans le précédent PLH. Cela en faciliterait la lisibilité et la compréhension.

Nous l'avons donc lu et nous souhaitons insister sur le rôle primordial du PLH pour l'agglomération et plus particulièrement pour chaque commune. En effet, il s'agit du principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il constitue le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. Par conséquent c'est un document qui mérite une attention toute particulière.

Le PLH par ses objectifs est d'autant plus crucial que le logement est devenu plus que jamais un sujet central dans la vie locale en étant notamment la transcription de la vie communale que l'on souhaite construire et un des éléments pour se construire aussi car pas de logement, pas de travail, pas de vie sociale.

Pour le PLH 2014-2019, plusieurs remarques.

Il pourrait être plus ambitieux car le document met en exergue le manque de logements et le retard pris dans la construction des logements initialement prévus par le PLH précédent. Or, la seule réponse apportée est finalement de rattraper ce retard sans aller au-delà et donc sans prévoir de répondre de façon satisfaisante à la demande en logements. Pour mémoire, il était prévu une production de 1250 logements/an dans le précédent PLH et le futur est à moins de 900.

Ce PLH a été qualifié de réaliste mais n'aurait-il pas dû prendre en compte les réels besoins de l'agglomération en logements et ne pas se borner à un seul rattrapage ? Ce rattrapage aurait aussi contribué au dynamisme économique.

En outre, il ne faut pas oublier la perspective de croissance de la population, qui est loin d'être anodine.

Ainsi le SCOT, même si il est en procédure de révision, vise l'accueil de 45 000 habitants supplémentaires d'ici 2020 générant un besoin en logements neufs estimés à 31500 logements, soit 1500 logements neufs en moyenne par an.

Dès lors face à l'objectif du futur PLH de construction de 900 logements par an conjugué au regard pris sous l'empire du précédent PLH et aux nouveaux besoins, un constat s'impose : la demande en logements sera loin d'être couverte.

Que se passera-t-il au niveau de chaque commune si les objectifs du PLH ne sont pas réalisés y compris pour les communes en dessous des % SRU ?

Elus de Jacob-Bellecombette, nous ne pouvons pas ne pas aborder la question du logement étudiant. S'il existe un certain nombre de logements sociaux étudiants gérés par le CROUS ou par une structure privée (soit un total de 649 logements sur Jacob), leur nombre réduit limite considérablement le nombre d'étudiants pouvant en bénéficier. Or, de plus en plus d'étudiants rencontrent des difficultés financières.

Il aurait été intéressant de montrer les différents coûts du logement étudiant selon qu'il s'agit du locatif social ou classique. (Page 62)

Logement social : Le SCOT qui a un lien de compatibilité direct avec le PLH prévoit la réalisation de 1500 logements neufs par an. En construire 900, est un recul par rapport aux besoins.

Le PLH vise à construire au moins 20% de logements sociaux dans toute opération d'aménagement significative. Nous nous posons la question de quel pourcentage sera appliqué sur les communes ?? 20 %, 25% ou 28% ??? Que contient ce pourcentage ???

Par exemple : Jacob compte en 2012, 2056 résidences principales, 785 logements sociaux et 649 logement étudiants donc un taux de 38,2% de LLS. Ce % issu de la loi SRU mériterait une décomposition selon le type de logement social : étudiant, personnes âgées, familial, et ce afin d'éviter toute confusion. Il faudrait également préciser comment se décomposent ces chiffres et leur contenu tant il est compliqué de déterminer le mode de calcul.

Nous ne souhaitons pas de recul alors que la demande en logements sociaux et en particulier très sociaux a cru et croît (page 103).

Un quart des ménages de l'agglomération dispose de revenus inférieurs à 1500€/mois et 15% se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Le coût de sortie du logement : Le prix au mètre carré construit est de 20 à 30% plus cher que sur Lyon, beaucoup plus quand on compare à St Etienne ou le Nord de la France.

Nous demandons qu'une étude comparative soit faite pour savoir où cette différence se situe et les correctifs à apporter. L'octroi des subventions publiques devrait bénéficier aux acquéreurs en réduisant le coût d'acquisition.

Le logement intégré dans son environnement : Nous insistons sur l'approche globale d'aménagement. Pas seulement sur l'aspect environnemental mais aussi comme nous le proposons, par exemple, pour la Chataigneraie sur les aspects transports, vie sociale et associative, culturelle et aussi des jardins partagés.

Le logement doit être un lieu d'innovation sur ces points et également sur le bâti.

Pour conclure gardons à l'esprit que le logement doit permettre à chaque citoyen d'avoir et de trouver sa place au sein de sa commune et de la société. »

Marie-Laure Chevallier trouve dommage qu'il y ait une photographie du parc locatif, mais rien sur l'accession sociale. En ce qui concerne les primo-accédants, **Marie-Laure Chevallier** précise qu'ils ne peuvent pas revendre leur bien avant 9 ans.

Alain Poncet trouve que c'est une période longue surtout pour de jeunes couples dont la situation est amenée à changer pendant cette période.

Florence Vallin-Balas explique que la loi a changé souvent et qu'il n'y a pas de politique claire mais que dans le nouveau PLH, des incitations financières sont mises en place pour les primo-accédants ; le délai de 9 ans permet de ne pas vendre pour éviter les plus-values, mais des exceptions existent. Cette politique ne veut pas encourager les bailleurs à augmenter leur prix, ce qui serait un effet pervers, mais plutôt favoriser les familles de primo-accédants.

Florence Vallin-Balas ajoute que les systèmes d'aides existent dans toutes les régions et pour autant les coûts des opérations ne sont pas les mêmes : une étude détaillée doit être initiée pour comprendre ces différences d'une région à l'autre.

Florence Vallin-Balas revient sur la question des fiches-action par commune soulevée par **Antoine Fatiga** : il s'agit d'une volonté de ne pas les intégrer dans le nouveau PLH à cause des élections municipales proches. Les grandes orientations et les objectifs chiffrés ont été fixés mais les modalités pratiques de mises en œuvre doivent être détaillées par les futures équipes en place. Elle précise que l'action 17 consiste à construire avec les communes des fiches d'actions communales.

Brigitte Bochaton rappelle que toutes les communes essaient de faire le maximum en terme de construction de logements sociaux ; les communes en rattrapage ne le sont pas toujours par choix et ce n'est pas l'application de pénalités qui les incitera. Elle souligne aussi la dimension innovante du 3^{ème} PLH, réalisé par territoire mais précise qu'il faut

également tenir compte de la longueur dans la réalisation de certains projets et donc essayer de trouver un consensus.

Florence Vallin-Balas n'est pas d'accord ; elle précise que les communes peuvent supprimer leurs pénalités, il faut qu'elles s'en donnent les moyens.

Louis Gaudin s'interroge sur la corrélation entre le développement économique et le logement : il faut promouvoir les deux en lien, un équilibre doit être trouvé.

Brigitte Bochaton regrette qu'un document, une vue d'ensemble du développement économique ne soit toujours pas réalisé.

Alain Poncet souligne qu'il faut un réel travail d'aménagement au niveau du territoire pour arriver à un équilibre entre industrie et logement.

Florence Vallin-Balas ajoute qu'on ne veut pas d'industrie alors que le secteur tertiaire fleurit.

Alain Poncet répond qu'il faut que les élus fassent des efforts pour accueillir aussi de l'industrie qui permet de donner du travail sans lequel se loger devient impossible.

Florence Vallin-Balas répond à la question d'**Antoine Fatiga** sur les pourcentages : en fonction du public (étudiants, personnes âgées, familles) les problèmes sont différents et une meilleure répartition serait effectivement profitable.

Brigitte Bochaton rappelle que la commune possède 38% de logements sociaux ou 28% si on ne tient pas compte de la Loi SRU. Elle pense que la séparation en plusieurs catégories proposée par Antoine Fatiga limiterait la compréhension globale du projet.

Olivier Marmet lance le débat sur les logements étudiants sur Jacob-Bellecombette qui faussent la compréhension du logement social sur la commune.

Brigitte Bochaton rappelle qu'ayant l'Université sur la commune, il est normal qu'il y ait beaucoup de logements étudiants sur notre territoire, avec d'ailleurs des contraintes, de stationnement notamment, puisque chacun a son propre véhicule.

Florence Vallin-Balas annonce qu'une réflexion est en cours pour associer les logements étudiants aux logements pour jeunes travailleurs.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le Plan Local de l'Habitat 2014-2019 sous réserve des observations formulées par ses membres.

Florence Vallin-Balas étant attendue à une autre réunion, elle quitte la salle du Conseil. Avant de continuer la séance de Conseil municipal, **Brigitte Bochaton** propose d'observer une minute de silence en mémoire de **Jean-Louis Favre**, ancien Maire de la commune de 1995 à 2008, un visionnaire très apprécié qui a conduit de nombreux projets.

2. Décision Modificative n°2 **Rapporteur : B. STELLIAN**

Bruno Stellian rappelle qu'une décision modificative permet de changer ponctuellement le budget de la commune. Il convient d'autoriser **Madame le Maire** à permettre une dépense complémentaire.

Bruno Stellan explique que lors du vote du budget primitif 2013 (B.P.), une somme de 7 764 € a été inscrite en dépense de Fonctionnement concernant la part de Jacob-Bellecombette au prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

Pour rappel, ce fonds permet une redistribution des ressources entre les ensembles intercommunaux : prélèvements pour les uns, redistribution pour les moins dotés.

Au moment du B.P., Chambéry métropole nous avait fait parvenir le tableau de répartition du FPIC 2013 entre les communes, à valeur indicative.

Le montant définitif a été communiqué par l'État. Pour Jacob-Bellecombette, il ne s'agit pas de 7 764 € mais de 8 767 € : il convient donc de rajouter 1 003 € au chapitre 014 du B.P., en diminuant d'autant le chapitre 022 : dépenses imprévues.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2.

3. Désignation du Sentier des Cascades en tant qu'espace naturel d'intérêt communautaire **Rapporteur : M.-L. CHEVALLIER**

Marie-Laure Chevallier explique qu'afin de bénéficier de financements de Chambéry métropole au titre de l'aménagement des sentiers de la commune, ceux-ci doivent faire l'objet d'une inscription par délibération sur la liste des sites classés d'intérêt communautaire.

Les communes restent maîtres d'ouvrage des actions conduites. La participation de Chambéry métropole est au maximum égale à 50 % du coût résiduel de l'opération restant à la charge de la commune et est plafonnée à une participation maximale de 50 000 € par opération.

La commune entend faire inscrire le Sentier des Cascades comme site d'intérêt communautaire, d'autant qu'il remplit toutes les conditions.

Des travaux d'aménagement et notamment d'amélioration de la sécurité du sentier sont prévus et pourraient alors bénéficier d'une aide de l'agglomération : il s'agit de la fourniture et pose d'un garde-corps sur 28 ml pour un montant HT de 5 500 €.

Bernadette Bugnet demande si enfin, le sentier qui relie le Corbelet à la Mairie peut être plus direct, comme avant, par la création d'escaliers.

Louis Gaudin répond que le terrain est trop en dénivelé, le détour à faire n'est pas excessif. L'utilisation de ce chemin de nuit nécessite la mise en place de spots lumineux mais il faut alors couper les arbres pour installer l'éclairage. Une nouvelle visite aura lieu sur place avec le service technique.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la désignation du Sentier des Cascades en tant qu'espace naturel d'intérêt communautaire.

4. Informations diverses

- **Marie- Laure Chevallier :**

Le défi « Familles à Energie Positive » a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable et conviviale... et d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie organisée par l'ASDER pour la 5ème année.

S'adresser en Mairie pour plus d'informations.

- **Marjorie Ramplou :**

Retour d'expérience sur le dispositif d' « Aide au départ en vacances » de la Région en partenariat avec l'ANCV, Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Actuellement, Rhône-Alpes expérimente un dispositif pour les jeunes car les vacances devraient être un droit pour tous. Pour les rhônalpins âgés de 16 à 25 ans, la Région leur propose de partir une semaine en vacances, seul ou à plusieurs avec une aide financière. Centres de loisirs, villages vacances, gîtes, campings... se sont mobilisés et ont répondu favorablement à la sollicitation de la Région. Ils proposent des séjours particulièrement attractifs, comprenant hébergement et activités pour 50 € sous condition de ressources. Une bonne idée qui gagne à être connue car pour l'instant peu de jeunes savent de quoi il s'agit... et c'est dommage.

Plus d'informations sur : <http://www.jeunesenvacances.fr/>

- **Louis Gaudin :**

Le forum des associations 2013 s'est déroulé le Lundi 02 septembre : beaucoup de participants et d'adhésion qui témoignent de la vitalité des associations jacobines. Il remercie l'ensemble des participants.

- **Antoine Fatiga :**

La Région a voté le Pass Numérique disponible dès septembre 2013 : une nouvelle politique volontariste avec pour objectifs de répondre aux besoins actuels et futurs, de tous les rhônalpins et leur permettre de développer leurs connaissances en matière d'utilisation d'Internet mais aussi d'améliorer le lien social. Il s'agit d'un bon d'une valeur de 150 € échangeable dans un Espace Public Numérique (EPN) partenaire du dispositif, pour bénéficier de 10 heures d'accompagnement et apprendre à :

- Gérer son identité numérique et protéger sa vie privée,
- Accéder à l'information, la produire et la qualifier, échanger et mener des démarches avec les administrations,
- Contribuer au développement du lien social local.

Le Pass Numérique est accessible à toute personne majeure, peu familière des nouvelles technologies, et souhaitant développer ses savoirs numériques.

Antoine Fatiga remet une plaquette d'informations :

► UN PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE, POUR QUOI FAIRE ?

Internet est devenu indispensable pour accéder à l'emploi, à l'information, aux droits ou aux services publics. Pourtant, 1 foyer rhônalpin sur 3 n'a pas accès à Internet¹ et seulement 1 personne sur 2 se dit compétente dans l'utilisation du numérique². Plusieurs fossés co-existent : générationnel, social et culturel, et l'exclusion numérique renforce les autres facteurs de vulnérabilité sociale.

L'insertion dans la société du XXI^{ème} siècle ne peut se faire sans culture numérique, c'est pourquoi en mars 2012, la Région Rhône-Alpes s'est dotée d'une nouvelle politique numérique, « Rhône-Alpes Numérique », afin de mettre le numérique au service des Rhônalpins.

Ce Plan régional de lutte contre l'exclusion numérique comporte 4 actions essentielles :

- **La mise en place d'un « Pass Numérique »**, visant à favoriser l'appropriation des usages numériques par tous les Rhônalpins
- **Le soutien d'événements de sensibilisation au numérique** et d'éducation aux médias pour le grand public, les institutions, les entreprises
- **L'aide au développement des Espaces Publics Numériques** des 8 départements grâce aux appels à projets
- **La pérennisation d'« Ordinateurs solidaires »**, filière régionale de réemploi d'ordinateurs usagés par des structures d'insertion, au bénéfice de projets d'alphabétisation numérique

¹ Baromètre 2012 de la Société de l'Information en Rhône-Alpes
² Rapport Fourgous, 2010

LE PASS NUMÉRIQUE

+ À QUOI SERT-IL ?

Il permet aux Rhônalpins de développer leurs connaissances en matière d'utilisation d'Internet dans les domaines professionnel, personnel et citoyen. Il contribue également au développement du lien social.

+ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un bon d'une valeur de 150 € échangeable dans un Espace Public Numérique (EPN) partenaire du dispositif, pour bénéficier de 10 heures d'accompagnement autour des contenus suivants :

- Gérer son identité numérique et protéger sa vie privée sur Internet,
- Accéder à l'information en ligne, la produire et la qualifier,
- Mener des démarches en ligne avec les administrations,
- Contribuer au développement du lien social grâce aux nouveaux médias.

+ QUI PEUT PROFITER DU PASS ?

Le Pass Numérique est accessible à toute personne majeure résidant en Rhône-Alpes, peu familière des nouvelles technologies, et souhaitant développer ses savoirs numériques.

+ COMMENT ÇA MARCHE ?

1/ La personne récupère son bon « Pass Numérique » :

- auprès d'un des 8 Espaces Rhône-Alpes^{*},
- auprès de la Région Rhône-Alpes^{*},
- par le biais d'une des structures partenaires locales.

* Coordonnées au recto ou sur notre site Internet.

Les structures partenaires locales (Missions Locales, Pôle Emploi, associations de quartiers, centres sociaux...) et les 8 Espaces Rhône-Alpes seront sollicités pour relayer l'information auprès de leurs publics.

2/ La personne s'engage formellement à suivre les 10 heures en signant un contrat pédagogique avec l'EPN partenaire de son choix. Une attestation indiquant le nombre d'heures, les modules et les compétences acquises lui sera remise à la fin de son parcours.

+ UN EPN, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Service municipal ou intercommunal, association de quartier, médiathèque, MJC, centre social, points « cyberbase », points et bureaux « Information Jeunesse » (PIJ et BIJ)... quelle que soit leur forme, les EPN accompagnent la découverte des technologies numériques et leurs usages sociaux. Ils proposent : accès à Internet, ateliers thématiques, événements, ressources pour les projets de territoires.

+ COMMENT DEVENIR UN EPN PARTENAIRE ?

Les EPN souhaitant devenir partenaire doivent remplir les conditions d'affiliation définies par le Conseil régional et signer une convention avec la Région pour délivrer le Pass Numérique.

L'EPN partenaire est indemnisé sur la base de 15 €/heure.

→ Retrouvez la liste des EPN partenaires à partir du 15 octobre sur numerique.rhonealpes.fr

→ Consultez la cartographie des EPN sur le site de la Coordination Rhône-Alpes de l'Internet Accompagné : www.coraiia.org

A suivre.

Antoine Fatiga demande aussi des informations sur la route de Bellecombette et le bas de Jacob.

Brigitte Bochaton répond que les travaux sur la route de Bellecombette ont débuté et que pour l'instant, au niveau du bas de Jacob, le projet est en suspens puisque l'Université refuse de mutualiser son parking ; toutefois une réponse officielle est attendue. Le dossier du Bas de Jacob est un dossier qui doit trouver une solution au nouveau circuit du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) prévu par Chambéry métropole, qui multiplie les passages des bus ; c'est bien, mais au ras de la pharmacie ce n'est pas acceptable. **Brigitte Bochaton** a demandé une réunion en urgence avec Chambéry métropole. Celle-ci aura lieu le jeudi 12 septembre.

Catherine Faivre rappelle que les terrains appartiennent à l'Etat et non à l'Université ; le rectorat envisage toutes les possibilités quant à l'utilisation de son foncier.

Brigitte Bochaton ajoute que Chambéry métropole doit faire le nécessaire pour construire un partenariat intelligent mais répète que pour l'instant, rien ne se fera si le passage des bus supprime des places de stationnement, sans les recréer à proximité.

La séance est levée.